



## Formation scientifique et installation du chapitre de l'IRI-RDC à Moanda, en province du Kongo Central

**SUIVEZ IRI RDC  
SUR LES RESEAUX  
SOCIAUX**



@irirdc



@irirdc



@irirdc



@IRIRDC



[www.irirdc.org](http://www.irirdc.org)

**D**u 14 au 19 juillet 2025, l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales en République Démocratique du Congo (IRI-RDC) a organisé un atelier provincial de formation à Moanda, dans la province du Kongo-Central.

Cette rencontre stratégique a réuni plus de 25 participants issus des confessions religieuses, des peuples autochtones, des organisations de la société civile et des institutions académiques. Ensemble, ils ont constitué le Conseil Consultatif provincial de l'IRI-RDC, avec pour objectif d'ancrer les engagements de l'initiative dans les pratiques pastorales, communautaires et écologiques du territoire. A travers des sessions interactives et des échanges interdisciplinaires, l'atelier a permis de renforcer les capacités locales en matière de justice climatique, de gouvernance éthique et de protection des forêts tropicales. Il a également favorisé une dynamique de collaboration interconfessionnelle et interculturelle, en intégrant les savoirs traditionnels et les valeurs spirituelles dans une vision partagée de l'écologie intégrale.



Ce lancement marque une avancée significative vers une mobilisation inclusive et durable pour la préservation des écosystèmes forestiers au Kongo-Central.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier provincial de Moanda a été marquée par une prière inspirante conduite par le Révérend Nsasi, instaurant un climat de recueillement et d'engagement spirituel. La modération des travaux a été assurée avec rigueur et dynamisme par Maître Patrick Mavinga, facilitant les échanges entre les participants venus de divers horizons. Le Révérend Pasteur Matthieu Yela a présenté l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales en RDC (IRI-RDC), son programme et ses axes d'intervention, avant d'initier une présentation rotative des participants.



Parmi eux figuraient des représentants de l'Église du Christ au Congo (ECC), de l'Église Catholique, de l'Armée du Salut, de la foi Bahaïe, du CADC, des autorités politico-administratives locales ainsi que d'autres acteurs engagés dans la protection de l'environnement.

La présentation de l'IRI-RDC a mis en lumière sa structure organisationnelle, articulée autour d'une co-présidence interconfessionnelle, d'un Conseil consultatif provincial, d'une coordination nationale, d'un mécanisme de facilitation et de son lien avec IRI-Global. Le Révérend Yela a souligné la mission centrale de l'initiative : mobiliser l'influence morale, la capacité de rassemblement et la portée des chefs religieux et des organisations confessionnelles pour soutenir les efforts nationaux visant à stopper et inverser la déforestation. En valorisant les convictions spirituelles comme levier d'action écologique, l'IRI-RDC s'affirme comme une plateforme stratégique pour une gouvernance forestière inclusive et durable.

Parmi eux figuraient des représentants de l'Église du Christ au Congo (ECC), de l'Église Catholique, de l'Armée du Salut, de la foi Bahaïe, du CADC, des autorités politico-administratives locales ainsi que d'autres acteurs engagés dans la protection de l'environnement.

La présentation de l'IRI-RDC a mis en lumière sa structure organisationnelle, articulée autour d'une co-présidence interconfessionnelle, d'un Conseil consultatif provincial, d'une coordination nationale, d'un mécanisme de facilitation et de son lien avec IRI-Global.

## Importance des forêts tropicales dans la lutte contre le changement climatique et le développement durable.



## Importance des forêts tropicales dans la lutte contre le changement climatique et le développement durable.

Dans le cadre de l'atelier provincial de Moanda, Bénit Moke alors Doctorant en communication pour le développement (C4D) et Responsable-Communication de l'IRI-RDC, a animé un panel consacré à l'importance stratégique des forêts tropicales dans la lutte contre le changement climatique et la construction d'un développement durable.

Située entre forêt et océan, Moanda incarne un territoire à la fois vulnérable et porteur de solutions. Face aux défis écologiques croissants, l'intervention a proposé une approche fondée sur quatre piliers : l'engagement, la responsabilité, l'autoprise en charge et l'unité. Cette méthodologie vise à mobiliser les dynamiques locales autour d'une écologie intégrale, en valorisant les savoirs endogènes, les fondements spirituels et les pratiques communautaires.

Le panel a mis en lumière l'interdépendance entre les forêts tropicales, puits de carbone, régulateurs climatiques et réservoirs de biodiversité,

et les écosystèmes côtiers tels que les mangroves, véritables tampons naturels contre les effets du climat. Les menaces identifiées incluent la déforestation, l'exploitation minière, la pollution marine, l'érosion côtière et la fragmentation des responsabilités institutionnelles.

L'impact environnemental et social du port en eau profonde de Banana a également été souligné. Pour y répondre, Bénit Moke a plaidé pour une gouvernance locale intégrée, l'implication des communautés, des leaders religieux et coutumiers, ainsi que des jeunes et des femmes comme catalyseurs d'innovation sociale. Inspirée par des références telles que *Laudato Si*, Hans Jonas et les textes sacrés, l'intervention a formulé des recommandations concrètes : créer des plateformes de dialogue multi-acteurs, renforcer les capacités locales, intégrer les savoirs traditionnels dans les politiques publiques et promouvoir des modèles économiques régénératifs.

## Les bases morales, éthiques et spirituelles de l'importance de la protection des forêts tropicales, de leurs habitants et de la nécessité d'actions religieuses pour arrêter la déforestation



Le Révérend Matthieu Yela, Facilitateur National de l'IRI-RDC, a animé deux sessions majeures : un atelier sur le leadership des peuples autochtones en tant que gardiens des forêts tropicales, et un panel consacré aux fondements moraux, éthiques et spirituels de la protection des forêts et de leurs habitants. Son intervention a résonné comme un appel urgent à la prise de conscience collective : « Le changement climatique n'est pas une blague. Si nous ne réalisons pas la gravité de la situation, nous risquons de disparaître tous. » Ce message, à la fois lucide et mobilisateur, a posé les bases d'un engagement interreligieux face à l'urgence écologique.

Le choix de Moanda comme lieu de l'atelier n'est pas anodin. Ce territoire, situé entre forêt et océan, abrite des écosystèmes uniques tels que les mangroves, véritables joyaux écologiques et tampons naturels contre les effets du climat. Le Révérend Yela a souligné que là où vivent les peuples autochtones, la forêt demeure vivante et protégée. Ces communautés ne sont pas seulement des habitants de la forêt : elles en sont les gardiennes, les protectrices, les interprètes. Pour elles, la forêt est bien plus qu'un espace physique ; elle est source de subsistance, de spiritualité, de dignité et de résilience. Elle représente un patrimoine vital pour le développement et l'épanouissement socioéconomique des générations présentes et futures.

Le Révérend Yela a interpellé les Églises, les appelant à sortir de l'indifférence et à s'impliquer activement dans la lutte contre la déforestation. « Nous sommes venus réveiller les Églises pour qu'elles agissent, car il y a un problème ici à Moanda, et nous allons le décortiquer ensemble. » Cette démarche s'inscrit dans une vision spirituelle de l'écologie, où la protection de la création devient un acte de foi, de justice et de solidarité.

L'IRI-RDC a insisté sur la nécessité d'une utilisation rationnelle des ressources forestières, dans le respect des équilibres naturels et des droits des communautés autochtones.

En plaçant les valeurs religieuses au cœur de l'action écologique, l'IRI-RDC affirme que la sauvegarde des forêts tropicales est une mission sacrée, un devoir moral envers la terre et envers les générations à venir.

## Connaissance de base des politiques publiques territoriales



Lors de son intervention, Fabrice Tshimanga a souligné avec force que la lutte contre la déforestation ne peut être dissociée de la question sociale. Selon lui, la pauvreté constitue l'un des moteurs principaux des actes irrationnels posés sur les forêts : un individu en situation de précarité est souvent contraint de couper les arbres pour produire du charbon ou pratiquer une agriculture de subsistance. Il rappelle que l'agriculture, dans sa forme non durable, est aujourd'hui considérée comme le premier facteur de déforestation en RDC. Pour inverser cette tendance, il propose une alternative concrète et inclusive : l'agroforesterie communautaire, une approche qui permet de concilier production agricole, restauration des sols et préservation des écosystèmes forestiers.

Fabrice Tshimanga appelle les communautés locales, les leaders religieux et les institutions confessionnelles à s'impliquer activement dans la promotion de l'agroforesterie communautaire. Il insiste sur le rôle stratégique des Églises, des écoles, des paroisses et des établissements d'enseignement supérieur dans la sensibilisation, la formation et la mise en œuvre de cette alternative. En mobilisant les ressources locales et les moyens propres aux institutions religieuses, il devient possible de transformer les pratiques, de renforcer la résilience des populations et de créer des modèles de développement durable enracinés dans les réalités du territoire. Ce plaidoyer invite à une responsabilisation collective, où foi, savoir et action convergent pour préserver les forêts tropicales.



## Elaboration du programme provincial de la campagne 'Pas de forêts, pas d'avenir' de l'Initiative interconfessionnelle pour la forêt tropicale en province



La présentation a également mis en lumière l'importance cruciale de la connaissance des politiques publiques et des instruments juridiques liés à la gestion des forêts en RDC. Fabrice Tshimanga a présenté les principales lois nationales, notamment la loi sur l'aménagement du territoire, la loi foncière, et la loi portant principes fondamentaux de la protection de l'environnement. Il a également évoqué les conventions et accords internationaux qui encadrent la gouvernance forestière. Pour lui, une compréhension approfondie de ces textes est indispensable pour garantir un engagement éclairé, structuré et efficace des acteurs locaux. C'est en articulant justice sociale, alternatives communautaires et maîtrise du cadre légal que l'on peut espérer freiner durablement la déforestation et bâtir une écologie territoriale inclusive.

Maître Patrick Mavinga a conduit l'élaboration du programme provincial de la campagne 'Pas de forêts, pas d'avenir', portée par l'Initiative Interconfessionnelle pour les Forêts Tropicales (IRI-RDC). Son intervention a souligné le rôle déterminant des confessions religieuses et des leaders spirituels dans la mobilisation des communautés. Forts de leur influence sur des milliers de fidèles, ces acteurs peuvent devenir des vecteurs puissants de sensibilisation face aux comportements irresponsables et à l'exploitation effrénée des ressources forestières. L'Église, dans cette dynamique, ne se positionne pas comme juge, mais comme médiatrice : elle éclaire les consciences, favorise le dialogue et aide à reconstruire des relations fondées sur la justice, la responsabilité et la solidarité intergénérationnelle.

Par ailleurs, martèle-t-il, nos responsables politiques ne sont pas toujours innocents dans la destruction de nos forêts. Certains entretiennent des complicités silencieuses avec les exploitants qui pillent nos ressources naturelles.

Face à cela, il est urgent que les citoyens s'organisent, se regroupent, et prennent conscience de leur pouvoir collectif. La population détient une force immense : celle de délégitimer les élus qui trahissent leur mandat, celle de dénoncer, de faire entendre sa voix, d'élever ou de déchoir ses représentants.

L'action des confessions religieuses doit donc viser la population elle-même. Car parmi elle se trouvent les fidèles, les croyants, les consciences en éveil. Il faut parler à cette population, l'éduquer, la sensibiliser à son rôle dans la préservation de l'environnement. C'est là que naît le civisme environnemental, cette responsabilité partagée qui nous pousse à agir non seulement pour dénoncer les abus, mais aussi pour nous interroger sur notre propre comportement.

Avant de condamner les autres, faisons une introspection. Demandons-nous : quel est mon propre impact sur la forêt ? Qu'ai-je fait, ou que n'ai-je pas fait, pour améliorer la situation ? Ce regard intérieur est le point de départ d'un changement durable. Car la transformation collective commence par une prise de conscience individuelle.

Maître Mavinga a également mis en lumière les tensions juridiques liées à la gouvernance des terres forestières. En droit foncier et forestier congolais, les terres rurales et traditionnelles sont reconnues comme relevant du régime des autorités coutumières. Cette reconnaissance, bien qu'essentielle, est souvent source de conflits en l'absence de délimitation claire des responsabilités. C'est dans ce contexte que l'IRI-RDC a plaidé pour une réforme structurelle, visant à clarifier les zones administrées par les autorités traditionnelles et à prévenir les chevauchements de compétences. L'Église, en tant qu'actrice morale et rassembleuse, joue ici un rôle crucial : elle se rend au cœur des tensions pour écouter, comprendre et favoriser des solutions concertées entre les parties prenantes.



La forêt des mangroves  
à Moanda



« Dieu est le premier conservateur de la nature. L'homme n'est qu'un intendant. »

## Session d'échanges et partage d'expériences



**Chef de Secteur, représentant de Madame l'Administrateur de Moanda**

« L'Église joue un rôle important, certes. Mais qu'en est-il de nos décideurs politiques ? »

Il est impératif d'interpeller ceux qui siègent au Parlement et au Sénat, ceux qui observent la destruction progressive de nos forêts sans réagir. Ce sont eux qui octroient les autorisations aux exploitants forestiers, souvent sans transparence ni consultation des communautés locales. Quel discours devons-nous adresser à ces représentants du peuple, censés défendre nos intérêts collectifs ?

La préservation des forêts n'est pas une affaire de spécialistes ou de religieux uniquement : c'est une responsabilité partagée, au-delà des clivages ethniques, politiques ou confessionnels. Les confessions religieuses, par leur autorité morale et leur proximité avec les communautés, peuvent exercer une influence stratégique pour mener un plaidoyer vigoureux auprès des décideurs politiques. Elles doivent devenir des catalyseurs de conscience et de mobilisation.



**Directeur Provincial ICCN-Kongo-Central, Chef du Parc Marin des Mangroves à Moanda**

Je suis honoré de participer à cet atelier qui aborde la question cruciale de la préservation des écosystèmes forestiers. Pour moi, l'Église est un acteur incontournable de la conservation. Dieu, en tant que créateur, a confié à l'homme la mission de gérer la nature avec sagesse et responsabilité. Ma direction générale, c'est Dieu lui-même « je ne suis qu'un serviteur dans cette œuvre », insiste-t-il. Mais il ne suffit pas de dire aux communautés : « Ne coupez pas les arbres. » Il faut leur expliquer pourquoi. Il faut accompagner les interdictions d'une sensibilisation profonde, fondée sur les textes sacrés, qu'il s'agisse de la Bible, du Coran ou d'autres sources spirituelles, pour encourager un usage responsable des ressources forestières.

Par exemple, il est légitime de prélever un gibier pour se nourrir, mais pas d'en abattre massivement pour le commerce. Sinon, nous exterminons notre propre patrimoine. Les communautés peuvent comprendre cela si le message est clair : prélever avec discernement pour que les générations futures puissent aussi en bénéficier.

Trop souvent, nous, les responsables de la conservation, imposons des interdictions sans pédagogie. Nous disons : « Ne touchez pas aux mangroves », mais sans expliquer les fonctions vitales qu'elles remplissent : protection des côtes, nurseries pour les poissons, régulation du climat. Si l'Église peut porter ce message avec clarté et spiritualité, elle deviendra un levier puissant pour le changement.



« Je suis retourné dans mon village... et j'ai vu la forêt disparaître. »

Ce retour dans mon village natal, après de longues années d'absence, a été un choc. Là où s'étendaient autrefois des forêts luxuriantes, il ne reste aujourd'hui que des terres décimées. La déforestation est alarmante. Cela m'amène à m'interroger : avons-nous réellement posé un diagnostic rigoureux des causes profondes de cette destruction ? Et surtout, proposons-nous des solutions adaptées à la réalité du terrain ? Dans nos villages, les populations n'ont pas d'alternatives : pour cuisiner, elles doivent couper des arbres pour le bois de chauffe ou produire du charbon. C'est une nécessité vitale, pas un choix. Malgré les discours sur les Objectifs de Développement Durable, l'accès à l'électricité reste dramatiquement faible dans notre pays. Comment peut-on espérer réduire la déforestation sans offrir des solutions énergétiques accessibles ? Et puis, il y a ce paradoxe : pendant que nous discutons ici des effets dévastateurs de l'exploitation pétrolière sur les communautés et l'environnement, notre gouvernement publie des appels d'offres pour de nouveaux blocs pétroliers. Les environnementalistes et les gouvernants parlent-ils vraiment le même langage ? Il est temps de réconcilier les discours avec les actes, et de construire une vision cohérente entre développement, justice sociale et sauvegarde de notre patrimoine naturel.

## Trésorière de l'IRI-Moanda



« Protéger la forêt, c'est aussi sauver nos âmes. »

En écoutant les échanges, une vérité m'a profondément touchée : de la même manière que nous prions pour la sauvegarde de nos âmes, nous devons aussi prier et agir pour la sauvegarde de nos forêts. Car il n'y a pas de vie sans forêt, et sans vie, il n'y a pas d'avenir. La forêt est notre souffle, notre refuge, notre héritage. La détruire, c'est compromettre notre propre existence. Alors, que pouvons-nous faire face à tout ce que nous subissons : la déforestation, la perte de biodiversité, les changements climatiques, les injustices environnementales ?

Nous devons nous lever, ensemble, avec foi et conviction. Protéger la forêt doit devenir un acte spirituel, un devoir moral, un engagement citoyen. Mobilisons nos communautés, nos Églises, nos écoles, nos familles. Sensibilisons, éduquons, dénonçons. Mais surtout, incarnons le changement que nous voulons voir. Car chaque arbre sauvé est une prière exaucée pour les générations futures.



## Cérémonie d'installation du nouveau chapitre

La cérémonie d'installation du Chapitre de l'Initiative Interreligieuse pour les forêts tropicales (IRI) à Moanda s'est tenue au Centre Congolais de la Protection de la Nature (CCPN), sous la modération de Me Patrick MAVINGA, Chargé de Campagne de l'IRI-RDC, et la supervision du Révérend Pasteur Matthieu Yela, Facilitateur National. L'ouverture a été marquée par l'exécution de l'hymne national, symbole d'unité et d'engagement citoyen.

Le Représentant de Madame l'Administrateur du territoire a salué le choix porté sur Moanda pour accueillir ce nouveau chapitre, soulignant l'importance de la protection des ressources environnementales locales. Il a exprimé la disponibilité de l'administration à accompagner l'IRI-RDC dans ses actions futures, affirmant que cette initiative témoigne d'un intérêt profond pour le développement durable du territoire.

Le Révérend Albert NSASI a ensuite procédé à la lecture du procès-verbal d'installation, en présence d'une délégation composée de représentants religieux, de l'administration territoriale, de l'ICCN, du Centre Congolais pour la Conservation de la Nature, ainsi que d'acteurs de la société civile.

Ces parties prenantes ont, dans un esprit de consensus, officialisé la création du chapitre IRI-Moanda, avec à sa tête le Révérend Roger VANGU MASEVO.

L'acte d'installation a été lu par le Révérend Matthieu Yela, consacrant la responsabilité du nouveau bureau. Le Révérend Roger VANGU, prenant la parole au nom de son équipe, a exprimé sa gratitude envers l'IRI-RDC et a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre le plan d'action présenté lors de l'atelier de planification, en mobilisant les forces locales pour la préservation des forêts et la sensibilisation communautaire.

La cérémonie s'est clôturée par les mots de remerciement du Révérend Matthieu Yela et une prière solennelle, invoquant la sagesse et la cohésion pour accompagner cette nouvelle mission.

L'installation du chapitre IRI-Moanda marque une étape importante dans la mobilisation interconfessionnelle pour la justice environnementale et la protection des ressources naturelles du Kongo-Central.





## L'IRI-RDC SALUE L'ADOPTION OFFICIELLE DE LA LOI N°25/045 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Kinshasa, 31 juillet 2025, dans une atmosphère empreinte de solennité et d'engagement collectif, le Ministère de l'Aménagement du Territoire a procédé à la présentation officielle de la loi n°25/045 du 1er juillet 2025, consacrée à l'aménagement du territoire en République Démocratique du Congo. Cette réforme législative constitue une avancée historique vers une gouvernance spatiale plus équitable, inclusive et durable.

La nouvelle loi introduit une planification territoriale à échelle multiple : nationale, provinciale et locale, tout en intégrant de manière transversale les dimensions sociales, environnementales et culturelles. Elle consacre également le principe de participation active des communautés locales, avec une attention particulière portée aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones. Autre innovation majeure : l'obligation de réaliser des études d'impact territorial pour tout projet de

développement, garantissant ainsi une meilleure anticipation des effets sociaux et écologiques.

La cérémonie officielle a réuni un large éventail d'acteurs : membres du gouvernement, parlementaires, partenaires techniques et financiers, représentants de la société civile, chefs coutumiers, ONG, médias et délégations communautaires. Cette diversité témoigne de la volonté collective de bâtir un cadre territorial cohérent et partagé. Elle appelle à une synergie renforcée entre les institutions, les acteurs locaux et les partenaires internationaux pour faire de l'aménagement du territoire un levier de justice sociale, de résilience écologique et de paix durable. Il a rappelé que cette avancée s'inscrit dans le cadre de la deuxième Lettre d'intention signée entre le Gouvernement de la RDC et CAFI.



soulignant que les jalons fixés ont été atteints, et appelant les autres secteurs à suivre cette dynamique.

L'IRI-RDC réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts pour garantir que cette loi soit mise en œuvre de manière participative, transparente et respectueuse des droits des communautés. Elle appelle à une synergie renforcée entre les institutions, les acteurs locaux et les partenaires internationaux pour faire de l'aménagement du territoire un levier de justice sociale, de résilience écologique et de paix durable. Le Ministre d'État, Ministre de l'Aménagement du Territoire, Guy Loando Mboyo, a officiellement présenté la loi n°25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'aménagement du territoire. Cette réforme marque une avancée décisive vers une gouvernance spatiale plus inclusive et durable. Le Ministre a salué l'engagement collectif des parties prenantes et appelé à une appropriation nationale pour assurer une mise en œuvre efficace. Des campagnes de vulgarisation sont prévues dans toutes les provinces afin de sensibiliser les citoyens aux principes de développement harmonieux, respectueux des droits des communautés

et des écosystèmes.

Depuis 2020, l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales – IRI-RDC s'est investie activement dans ce processus à travers plusieurs actions structurantes : la production d'une Note argumentaire sur l'aménagement du territoire, un plaidoyer ciblé auprès des parlementaires, la participation aux réunions d'analyse du projet de loi, aux travaux de la Commission ATI-NTIC de l'Assemblée Nationale, ainsi que le suivi des recommandations au niveau du Sénat. Ces contributions ont permis d'ancrer les valeurs de justice, de participation et de durabilité au cœur du texte adopté. L'IRI-RDC se félicite de l'aboutissement de cette réforme et salue l'ouverture du Ministère de l'Aménagement du Territoire, notamment à travers ses instances techniques telles que le Secrétariat à l'Aménagement du Territoire. Elle réaffirme son engagement à poursuivre cette collaboration pour accompagner la mise en œuvre des mesures d'application, et appelle à une mobilisation interconfessionnelle et interinstitutionnelle afin de faire de cette loi un véritable levier de transformation sociale et écologique.

## Nos partenaires



Religions for Peace

